

Génocide au Rwanda : qui est Eugène Rwamucyo, ancien médecin dont le procès s'ouvre ce mardi en France ?

AFP, 29 septembre 2024

Le procès d'Eugène Rwamucyo, réclusion criminelle à perpétuité. 65 ans, s'ouvre mardi 1^{er} octobre devant la cour d'assises de Paris. L'ancien médecin est accusé d'avoir participé au génocide des Tutsi, au Rwanda, en 1994. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Un nouveau procès lié au génocide des Tutsi au Rwanda s'ouvre en France : un ancien médecin, Eugène Rwamucyo, comparait à partir de mardi devant la cour d'assises de Paris où il devra répondre de ses agissements, pendant, mais aussi avant, les massacres de 1994.

Praticien en France et en Belgique après son départ du Rwanda, Eugène Rwamucyo, 65 ans, est le huitième Rwandais jugé en France pour sa participation au génocide des Tutsi, instigué par le gouvernement hutu. Il encourt la

Pendant quatre semaines, jusqu'au 29 octobre, il sera jugé pour génocide, complicité de génocide, crimes contre l'humanité et complicité de crimes contre l'humanité, ainsi que pour entente en vue de la préparation de ces crimes.

Eugène Rwamucyo, qui a grandi dans une famille hutue, se serait rapidement rapproché du militantisme anti-tutsi au retour de ses études de médecine en Russie à la fin des années 1980, selon l'accusation. Il lui est reproché d'avoir soutenu et relayé les mots d'ordres des autorités nationales incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsie, dans la presse de propagande hutue et lors d'un discours à l'université de Butare dans le sud du pays, le 14 mai 1994, en présence de Jean Kambada,

Premier ministre du gouvernement intérimaire.

Selon des témoins, Eugène Rwamucyo, alors médecin-enseignant à l'université, aurait également participé à l'exécution de blessés et à l'enfouissement de corps dans une fosse commune « *dans un ultime effort de supprimer les preuves du génocide* ». Des accusations qu'Eugène Rwamucyo nie. Selon son avocat, le Rwandais serait victime de persécution politique du fait de son opposition au régime de Kigali. « *Eugène Rwamucyo n'était pas l'extrémiste que l'on dépeint* », soutient Philippe Meilhac.

« Issue incertaine »

« *Il ne nie pas l'enfouissement de corps, mais il était médecin et il y avait des centaines de cadavres à l'air libre. Il savait comment procéder pour éviter d'ajouter une crise sanitaire à la catastrophe qui se déroulait* », selon l'avocat.

Visé par un mandat d'arrêt international émis par le Rwanda, Eugène Rwamucyo a été arrêté par les autorités françaises le 26 mai 2010, quelques mois après avoir été signalé par ses confrères de l'hôpital de Maubeuge, où il travaillait. « *Il était ouvertement anti-tutsi et a exprimé publiquement son soutien au*

gouvernement génocidaire », rappelle Emmanuel Daoud, avocat de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), partie civile.

Une soixantaine de témoins seront appelés à la barre, cités par la défense d'Eugène Rwamucyo et par les parties civiles. Des experts et historiens se relayeront également pour rappeler le contexte des massacres de 1994, déclenchés après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, alors qu'une féroce propagande anti-Tutsi faisait rage. Entre avril et juillet 1994, plus de 800 000 personnes ont été tuées selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsie.

« *J'espère qu'il y aura une condamnation. C'est toujours déstabilisant un procès, c'est toujours une aventure nouvelle à l'issue incertaine* », estime Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), autre partie civile.

Le 20 décembre 2023, un autre médecin rwandais, Sosthène Munyemana, a été condamné à 24 ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de 8 ans, pour génocide et crimes contre l'humanité. Il a fait appel. Selon le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), le procès en appel de Sosthène Munyemana a été fixé du 15 septembre au 17 octobre 2025.